

Jeudi 23 octobre 2014



DEBAT SENATORIAL :
LE NOUVEAU ROLE ET LA NOUVELLE STRATEGIE POUR L'UNION
EUROPEENNE DANS LA GOUVERNANCE MONDIALE DE L'INTERNET

Intervention de M. Olivier CADIC



Monsieur le président,
Madame la ministre,
Madame la présidente de la commission,
Mes chers collègues,

« *Au sommet de la pyramide est placé Big Brother. Big Brother est infaillible et tout-puissant.* » Cet extrait de 1984, célèbre roman de George ORWELL, a été publié en 1949. Avec l'affaire SNOWDEN Big Brother n'est plus de la science-fiction, Big Brother est une réalité. En 2013, les révélations de ce jeune informaticien publiées par le quotidien britannique *The Guardian*, sur les pratiques de la NSA, l'agence de sécurité américaine, ont mis en lumière un système qui s'apparente à celui imaginé il y a 65 ans par Orwell.

C'est dans le prolongement de cet événement majeur qu'il faut replacer l'initiative de ma collègue Catherine MORIN-DESAILLY : C'est grâce à son impulsion que notre groupe a demandé au Sénat la création d'une mission commune d'information sur le rôle de l'Union européenne dans la gouvernance de l'Internet.

Pourquoi ce sujet est-il crucial ? Parce que la prédominance américaine sur la gouvernance d'Internet est un phénomène qu'on ne peut ignorer.

Plus largement, dans la bataille mondiale du numérique, nous pouvons le regretter, mais c'est un fait : nous sommes, pour l'instant, les

grands vaincus. Quand je dis « nous », je parle bien entendu des pays européens et pas seulement de la France.

Pourquoi en sommes-nous arrivés là ? Pour une raison simple : dans cette bataille, tous les états membres sont partis en ordre dispersés, c'est-à-dire avec des stratégies nationales. Or, quel est aujourd'hui notre poids face aux géants américains ? La réponse objective est assez évidente : notre poids, notre influence dans la gouvernance mondiale de l'internet est quasi nulle.

Ce qui a guidé la réflexion de Catherine MORIN DESAILLY, c'est l'idée que dans le numérique, tout doit être imaginé et mis en œuvre à l'échelle européenne.

Réfléchir à cette problématique à une échelle nationale n'a pas de sens.

En effet, seule une approche européenne nous permettra d'avoir la taille critique permettant une discussion équilibrée avec les Etats-Unis. Cette domination américaine n'est pas une fatalité. Seule une action menée au niveau européen nous permettra de peser dans la gouvernance d'Internet.

Cela ne surprendra personne que ce soit les centristes qui prônent une approche résolument européenne. Nous militons en faveur d'une politique européenne innovante en la matière.

Autrement dit Madame la Ministre, dans la vision que nous défendons, ce n'est pas avec un simple secrétariat d'état chargée du numérique en France que nous allons pouvoir peser dans quelque négociation visant à imaginer la gouvernance d'Internet de demain. Cela ne peut s'envisager qu'au travers d'un interlocuteur européen unique qui défendrait les intérêts des 28 états membres.

Par la crise de confiance qu'elle a engendrée dans l'économie numérique, les suites de l'affaire Snowden nous imposent un rééquilibrage des forces en présence.

Espionnage des câbles sous-marins transatlantiques, implantation généralisée de logiciels espions sur les ordinateurs, collecte massive de nos SMS... Tout ça n'est pas acceptable !

Dans le roman 1984 d'Orwell, en dessous de Big Brother venait le parti intérieur, c'est-à-dire le cerveau. En dessous du parti intérieur, venait le parti extérieur, c'est-à-dire les mains de l'Etat.

Dans l'affaire PRISM, les accords passés entre la NSA et les grandes entreprises américaines de l'Internet reflètent dangereusement cette articulation.

La NSA est le cerveau !

La NSA ne se contente pas seulement d'espionner. Elle s'appuie également sur la fourniture de données par les grands groupes américains du numérique (Google, Facebook, Apple) conformément au cadre légal américain posé par le *Patriot Act* et le *Foreign Intelligence Surveillance Act*,

Contraints par cet arsenal juridique très efficace, les grands groupes US du numérique deviennent en quelque sorte, parfois contre leur volonté, le bras armé des agences de renseignement américaines. Orwell les aurait baptisées les mains de l'Etat.

Dans un tel contexte, il nous est apparu indispensable que le Sénat soit un moteur de la réflexion et réaffirme l'impérieuse nécessité d'une réponse à l'échelle européenne qui est la seule à pouvoir peser face à cette domination américaine.

Les travaux de la mission commune d'information ont abouti à la présentation de pas moins de 62 propositions en juillet dernier. Elles

abordent l'ensemble des sujets liés à la gouvernance tel que le rôle de l'ICANN autorité qui attribue les noms de domaines, la protection des données personnelles ou encore l'encadrement des activités de renseignement.

Internet conduit à une modification radicale du paysage économique. Je rappelle qu'en France, selon un rapport de l'Inspection Générale des Finances, c'est près de 80 % de l'économie qui est concernée par l'économie numérique. Et, dans le monde, plus de 300 milliards de mails s'échangent chaque jour.

La dématérialisation des données, l'augmentation exponentielle des capacités de stockage et la possibilité de les transmettre de façon instantanée en s'affranchissant des contraintes physiques ont rebattu les cartes dans tous les secteurs d'activité économique.

Face à cette évolution, le rôle et la place de l'Union européenne apparaissent singulièrement faibles. La cartographie mondiale de l'Internet échappe à l'Europe. Cette menace est réelle ! L'Europe risque de devenir « *une colonie du monde numérique* » pour reprendre le titre du précédent rapport de Catherine MORIN-DESSAILLY.

Déjà, en mars 2013, ma collègue insistait sur le fait que, « *C'est en misant sur son unité que l'Union européenne pourra peser de tout son poids dans le cyberspace, orienter la gouvernance mondiale de l'internet et reprendre la main sur les données personnelles des Européens* ».

Je souhaiterai insister sur trois catégories de propositions de la mission qui me paraissent fondamentales.

La première d'entre elles, c'est la nécessité de refonder la gouvernance d'Internet autour d'un traité international. Plusieurs évolutions récentes témoignent d'une maturation des esprits qui pourrait

préparer l'adoption d'une telle convention. Le concepteur du Web, Tim BERNERS-LEE, a récemment appelé à l'adoption d'une « *Magna carta* » d'Internet : il estime qu'un traité international est aujourd'hui nécessaire pour protéger le caractère neutre et ouvert d'Internet, ainsi que le droit à la vie privée et à la liberté d'expression.

En second lieu, la mission a insisté sur la nécessité de renforcer la législation européenne de la protection des données.

Le pouvoir aujourd'hui est dans les mains de ceux détiennent ces données personnelles : elles sont devenues une réelle richesse pour les acteurs économiques du net et font l'objet de toutes les convoitises. Le *big data* a permis aux données, notamment personnelles, de devenir la ressource essentielle de l'économie numérique. Ces données font donc l'objet d'une collecte tous azimuts qui peut être « volontaire » (Facebook, Twitter...), mais aussi opérée à l'insu des individus notamment via des *cookies*.

Nos concitoyens commencent tout juste à mesurer l'enjeu que représente la protection de ces données personnelles et, par extension, de leur vie privée.

Nous communiquons chaque jour un peu plus de données personnelles, de plus en plus détaillées et de plus en plus sensibles. Demain, l'essor des objets connectés va amplifier ce phénomène de manière exponentielle. Prenons un exemple concret : votre montre connectée centralise de nombreuses données sur votre activité physique journalière, votre fréquence cardiaque etc. Ces données, particulièrement sensibles, peuvent révéler en partie votre état de santé et/ou d'éventuelles pathologies : ces données, si elles ne sont pas correctement protégées, pourraient tomber entre les mains, par exemple, d'un organisme de crédit ou d'un assureur peu scrupuleux utilisant ces informations pour moduler en fonction du risque qu'il anticipe sur votre état de santé le prix de ses prestations.

Il faut donc que l'Europe réagisse dès aujourd'hui.

Comme le préconise les travaux de la mission d'information, cela passe par l'adoption de la proposition de règlement européen sur la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Enfin, le troisième aspect des propositions de la mission que je veux souligner, c'est le contrôle des activités des services de renseignement. Il s'agit d'éviter une activité débridée, comme dans l'affaire Snowden, qui a porté une atteinte évidente et inacceptable à notre vie privée et aux libertés fondamentales. Toutefois, gardons à l'esprit que l'échange de données entre les services de renseignement est justifié par la lutte contre de nouvelles formes de terrorisme et de criminalité organisée. C'est pourquoi nous soutenons l'émergence d'un cadre européen de contrôle des échanges d'information entre les services de renseignement.

Mes chers collègues, face aux défis du numérique, la France seule ne peut rien !

Dans cette période de doute, la famille centriste réaffirme donc son attachement à l'Europe. Le défi du numérique constitue une formidable occasion de présenter concrètement à nos concitoyens la construction européenne comme une source de progrès et de protection collective.

C'est le sens du travail de notre collègue Catherine Morin-Desailly dont je tiens, encore une fois, à saluer la qualité.

Nous croyons à une Europe renouvelée, modernisée, renforcée sur la scène internationale et nous pensons qu'Internet et plus largement les défis du numérique permettront d'aller dans ce sens.

Je vous remercie de votre attention